



Si ce mail ne s'affiche pas correctement, retrouvez-le en PJ

Flash InFO

Mars 2020

Info flash

TEMPS PARTIEL 2020-2021



Tous les collègues qui ont fait une demande de temps partiel ont du recevoir une réponse sur leur boîte académique (prenom.nom@ac-aix-marseille.fr) et non pas sur celle d'IProf.

→ [Consultez votre Webmail](#)

Informations transmises par la DPE2

- ⇒ Les courriers pour les refus de temps partiel hebdomadaire sur autorisation sont partis jeudi 19 et vendredi 20 mars : environ 75 situations
- ⇒ Les courriers pour les refus de temps partiel hebdomadaires sur autorisation faute de retour de l'AR sont partis lundi 23 mars : environ 125 situations
- ⇒ Les courriers d'accord de temps partiel sur autorisation sont partis le mardi 24 mars : environ 350 situations
- ⇒ Les courriers pour les temps partiel de droit partiront à ensuite: environ 600 situations
- ⇒ Les temps partiel annualisés sont en cours de traitement : 15 accordés de droit, 50 accordés sur autorisation et 13 refus

Si vous êtes dans les 3 premières situations vous devez donc déjà avoir reçu une réponse.



[Vous avez obtenu un refus de l'Administration ?](#)

Si l'IA indique simplement qu'il ne donne pas une suite favorable à votre demande ou s'il avance que vous n'avez pas renvoyé votre accusé de réception avec l'ensemble des pièces justificatives, il est recommandé de faire un recours.

La date limite est très courte : vendredi 27 mars !

Vous devez envoyer votre courrier directement à Mme Tavernier :

ce.dpe13-chef1@ac-aix-marseille.fr + copie au SNUDI FO 13

[Modèle de recours >ICI<](#)

Il est conseillé de retourner tous les documents nécessaires pour que nous puissions défendre votre dossier en l'argumentant avec des compléments d'informations supplémentaires.



Le SNUDI FO 13 défendra tous les dossiers et continue de revendiquer :

- ⇒ Aucun enseignant ne doit être exclu du droit à temps partiel !
- ⇒ Aucun enseignant ne doit choisir entre son poste et son temps partiel !
- ⇒ Acceptation de tous les temps partiels sur autorisation !

CALENDRIER DES OPERATIONS :

GT CAPD : jeudi 2 avril

CAPD : jeudi 9 avril



Une question ?
Un renseignement ?

Contactez vos délégués
du personnel
SNUDI FO 13

Laurence ROUVIERE - 06.27.02.14.16

Sandra LOPEZ - 06.27.34.73.17

Franck NEFF - 07.62.54.13.13

Jean-Philippe BLONDEL - 06.81.60.64.35

Luc SALAVILLE - 06.61.14.39.19

Catherine PONTVIANNE - 06.76.04.67.69



SYNDICALISATION 2020

Bulletin d'adhésion 2020 de solidarité
à télécharger [>>ICI<<](#)

Dans ce nouveau bulletin d'adhésion 2020, vous avez la possibilité de payer une cotisation majorée avec une ligne optionnelle intitulée « soutien caisse de grève ». Vous pouvez alors majorer votre cotisation de la somme qui vous convient. La somme globale (cotisation de base + majoration + soutien caisse de grève) donnera lieu à l'établissement d'un reçu fiscal qui ouvre droit à 66% de réduction ou de crédit d'impôt

Votre « don » servira ainsi à alimenter la caisse de grève qui sera reversée aux adhérents du SNUDI FO 13 qui en font la demande après le 4ème jour de grève à compter du 5 décembre jusqu'à la fin du conflit actuel.

Les cotisations de nos syndiqués sont les seules ressources du syndicat et la garantie de notre indépendance syndicale.



Un renseignement ? Une question ?
Contactez-nous !



Rejoignez-nous sur Facebook
[Snudi FO Treize](#)